

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 17 décembre 2020, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h25. La séance se tiens à huit clos en raison des directives gouvernementales pour la COVID.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 7 décembre 2020, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 9 décembre, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Chantal Tremblay

Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire

Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TEL QUE PRESCRIT PAR LA LOI

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENTS
 - 4.2 ADOPTION DES PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021;
 - 4.3 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021 - 2023

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (SUITE)**

4.4 **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT 2020-0232 POUR FIXER LA TAXATION
FONCIÈRE MUNICIPALE ET LES TARIFS DE
COMPENSATIONS POUR 2021**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVES AU BUDGET
6. LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2020-174

Il est proposé par Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 17 décembre 2020 ;

Rés. : 2020-175

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Dépenses incompressibles payées en (mois)	1437.34 \$
Comptes à payer du mois :	9028.79 \$

4.2 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021**

Rés. : 2020-176

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu unanimement :

ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2021 telles que présentées, à savoir :

RECETTES	2021
Taxes générales	316 813 \$
Taxes sur une autre base	57 006 \$
Services rendus	36 923 \$
Imposition de droits	7 050 \$
Paiement tenant lieu de taxes	13 443 \$
Autres revenus	50 320 \$
Transfert	101 698 \$
TOTAL	583 253 \$

CHARGES	2021
Administration générale	161 604 \$
Sécurité publique	71 146 \$
Transport	167 342 \$
Hygiène du milieu	84 332 \$
Aménagement et urbanisme	31 568 \$
Loisirs et culture	65 861 \$
Frais de financement	1 400 \$
TOTAL	583 253 \$

4.3 PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le plan des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents :

Rés. : 2020-177

Il est dûment proposé par par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Plan triennal d'immobilisations 2021-2023.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023				BUDGET 2021
TITRE DU PROJET	2021	2022	2023	MODE DE FINANCEMENT PRÉVU
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE				
INSTALLATION ET ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUE	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
SÉCURITÉ PUBLIC ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE				
PLAN DE MESURE D'URGENCE	2 500 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES				
CONSTRUCTION SALLE COMMUNAUTAIRE	20 000 \$	800 000 \$		ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT,
AMÉNAGEMENT DU SENTIER MITIWEE	15 000 \$			SUBVENTION, ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
AMÉLIORATION STATIONNEMENT SENTIER MITIWEE	500 \$		500 \$	ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
PROJET RÉSIDENTIEL - ARPENTAGE ET CADASTRAGE	20 000 \$			ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT
PROJET RÉSIDENTIEL - RÉSEAU EAUX-USÉES COMMUNAUTAIRE		150 000 \$		RÈGLEMENT D'EMPRUNT, SUBVENTION
PROJET RÉSIDENTIEL - AQUEDUC	700 000 \$			RÈGLEMENT D'EMPRUNT, SUBVENTION

4.4 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-0232 POUR FIXER LE TAXATION FONCIÈRE ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2021

Madame Suzie Ouellet, conseillère, donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2020-0232 pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2021 et présente ledit projet de règlement pour adoption.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2021, le jeudi 17 décembre 2020 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en trois versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

4.4 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-0232 POUR FIXER LE TAXATION FONCIÈRE ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2021 (suite)

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE;

Rés. : 2020-178

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement 2020-0232, annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 19h35 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-179

Il est dûment proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020